

pas se permettre pareilles observations. Autrement, je serai obligé d'entendre des remarques rectificatives, si l'on pose, par exemple, la question de privilège.

L'hon. M. Fleming: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Puis-je dire ici tout de suite que la remarque était absolument fausse.

M. Thomas (Middlesex-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Comme nous avons maintenant deux déclarations inacceptables, je vais annuler l'une par l'autre et inviter les honorables députés à ne pas pousser plus loin les choses.

M. Thomas (Middlesex-Ouest): C'est là ma proposition.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A propos du rappel au Règlement de l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Thomas)...

Une voix: Non.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui. L'honorable député de Middlesex-Ouest a demandé que le compte rendu officiel de la Chambre, c'est-à-dire les *Procès-verbaux*, soit rectifié. A mon avis, cela équivalait à demander à Votre Honneur de modifier des comptes rendus qui sont publiés sous sa signature.

Je rappelle que, le 2 décembre 1957, comme l'atteste la page 1812 du hansard, Votre Honneur a demandé à la Chambre si l'honorable député était autorisé à présenter la question et, plus de 20 députés s'étant levés, Votre Honneur lui en a donné la permission. J'estime que c'est conforme à la coutume de la Chambre; que cela étant posé, il est considéré comme établi que l'honorable député, y ayant été autorisé, a proposé l'ajournement. J'estime que les *Procès-verbaux* de cette date publiés sous votre signature sont exacts.

M. Thomas (Middlesex-Ouest): Permettez, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: J'ai entendu les deux points de vue, la question de Règlement et le commentaire. La motion, les députés se le rappellent, n'a pas été présentée officiellement et le débat s'est poursuivi jusqu'au point où l'on s'est élevé contre le fait qu'elle n'avait pas été présentée. J'ai déclaré que la Chambre avait procédé comme si elle avait été présentée. Pour que le compte rendu soit clair, il faut avoir des notes sur ce qui faisait l'objet de la discussion et pour sauvegarder l'honneur de l'Orateur, nous devons avoir un compte rendu de ce qui s'est passé, attestant que la Chambre discutait une question dont elle était saisie.

[M. l'Orateur.]

Si un député veut que la chose soit exprimée autrement que le greffier l'a rédigée et que je l'ai approuvée, je me ferai un devoir de chercher une autre formule. Autrement, je pense que nous pourrions dire que la discussion est close.

M. Thomas (Middlesex-Ouest): Je demanderai que la déclaration soit formulée autrement.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): C'est ce que la Chambre fait d'habitude. L'honorable député est un nouveau membre. Je crois que, depuis que je siége ici, j'ai déjà entendu quelqu'un demander l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre et que cette autorisation a été accordée; et je ne me souviens pas que le député, sauf en de rares occasions, ait dit en commençant son discours "je propose l'ajournement de la Chambre". Je crois que la Chambre procède ainsi d'habitude. Il se peut que ce soit une pratique plutôt négligente, mais nous nous y conformons comme nous nous conformons à d'autres pratiques négligentes.

LE COMMERCE

LE PLOMB ET LE ZINC—AUDIENCES DE LA COMMISSION AMÉRICAINE DU TARIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce ou, en son absence, à son adjoint parlementaire. Le ministre peut-il indiquer à la Chambre le tour qu'ont pris les audiences de la Commission américaine du tarif au sujet de l'augmentation proposée des droits de douane sur le plomb et le zinc? Quel est, s'il y a lieu, le fonctionnaire ou le membre du gouvernement qui représente le Canada à ces audiences?

L'hon. J. M. Macdonnell (ministre suppléant du Commerce): La Commission américaine du tarif a récemment terminé ses audiences publiques touchant le plomb et le zinc. On croit que lorsqu'elle aura achevé l'examen de la question, elle présentera son rapport au président des États-Unis.

Des représentants de l'industrie canadienne des mines et des fonderies ont soumis leur cas à la Commission américaine du tarif, qui les a entendus. Le gouvernement canadien n'a pas pris part aux séances de la Commission, mais s'est adressé directement au gouvernement des États-Unis. Je crois savoir que des démarches très énergiques ont, peu après l'accès au pouvoir du gouvernement actuel, été faites auprès du gouvernement des États-Unis, et que l'affaire a été discutée par la suite par les membres du